



LE CRÉDIT PERSONNEL,

a quel prix ?

Que l'on emprunte pour une dépense courante ou pour un projet particulier, on souhaite savoir combien notre crédit va nous coûter.

COMBIEN COÛTE RÉELLEMENT UN CRÉDIT ?

Afin d'avoir une vision du prix de revient global du financement proposé et de pouvoir le comparer à d'autres offres de crédit concurrentes, mieux vaut se référer au **taux effectif global (TEG)** qui intègre la totalité des coûts : taux nominal d'intérêt, frais de dossier, les frais d'assurance.

Le taux nominal

C'est le taux de base proposé par l'organisme prêteur, il sert au calcul des intérêts. Ce taux intègre de nombreux paramètres dont la durée du prêt, les risques de non remboursement, la politique commerciale, etc....

Les frais de dossier

Ce sont les frais relatifs à l'étude du dossier par l'organisme prêteur. Ils sont parfois fixes, mais le plus souvent proportionnels au montant du crédit (environ 1 à 1,5 % du montant du prêt).

Les frais d'assurance (qui accompagnent bien souvent le crédit)

L'assurance décès invalidité est une sécurité pour l'emprunteur et une garantie pour l'établissement prêteur, qui peut la rendre obligatoire pour l'obtention du prêt. Le montant de la prime est parfois calculé sur le capital emprunté, d'autres fois, il est calculé sur le capital restant dû et s'exprime sous forme d'une majoration du taux du prêt.

L'assurance perte d'emploi protège personnellement contre les risques de ne plus pouvoir rembourser par suite de licenciement (calcul de la prime identique à celui de l'assurance décès invalidité).

Le coût du crédit peut être convaincant, cependant les caractéristiques du crédit proposé, notamment en termes de souplesse, peuvent être également déterminantes dans la décision.

